

Le 8 mai 1899, lettres apostoliques *Catholicæ Ecclesiæ* détachant de l'archidiocèse de Lima dans le Pérou le territoire de *Ancachs*, et l'érigeant en diocèse qui prendra le nom de *De Huaras*, ville qui sera la résidence du nouvel évêque.

Décret du 27 août 1899 *Apostolica Sedes*, démembrant de l'archidiocèse de Guadalaxara le territoire qui s'appelle de *Aguas Calientes*, (des eaux chaudes) et en faisant un nouveau diocèse dont l'évêque siègera à la ville appelée de ce nom.

Lettre apostolique du 1 septembre 1899 *In sublimi*, divisant l'archidiocèse de Pondichéry et créant ainsi le nouveau diocèse de Kombakonam dans les Indes.

Lettres apostoliques du 23 décembre 1899 *Quæ catholico nomini*, séparant le vicariat apostolique du Tché-Ly ou de pé-Kin en deux parties, et donnant au nouveau territoire le titre de vicariat du Tché-Ly-Oriental, en assignant au nouveau vicaire apostolique comme résidence la ville de Young-ping-Fou.

— Voilà donc en une année cinq diocèses ou vicariats nouveaux dans l'Eglise ; et quelle plus belle réponse peut-on faire à ceux qui prêchent tous les jours que le catholicisme diminue, que la foi s'abaisse, s'étiolle et que les moments sont proches où elle doit être remplacée par un nouvel idéal ! Ces idées ont cours même en Italie, et les journaux, dits libéraux, font de grands efforts pour séparer la religion de l'Eglise. Ils admettent la première, et refusent de reconnaître la seconde, disant que si la religion est de Dieu, l'Eglise a été fondée par les hommes et n'est qu'une institution politique destinée à exploiter le sentiment religieux.

Le but de ces journaux serait d'arriver à une Eglise schismatique, ne relevant que de l'Etat, devenue son humble servante, asservie comme l'Eglise russe. Ils s'imaginent avoir trouvé la distinction qui doit sauver la situation, et que grâce à elle les fidèles pourront se séparer du pape sans cesser de pratiquer leur religion. Ils ne sont pas de leur époque ; les temps ne sont plus au schisme, et l'Eglise de France en a fourni, il y a un siècle, une démonstration d'une telle évidence que ce serait folie que vouloir la renouveler.

Rome, le 31 octobre 1900.

— Le Souverain-Pontife est en bonne santé, mais cependant se ressent de la fatigue continuelle des audiences qu'il est obligé d'ac-

cord
de l
au
fois,
été p
impo
chen
main
est t
elles
le tr
de v
ces p
102 s
Léon
accor
pèleri
enten
oublie
accor
ses la
—
une n
Siège
cardin
fera le
ne fire
ment l
en nul
héritag
faire au
loi des
un biai
d'Etat,
le faire
au Vati
nulle p
cardinal